

2025

RAPPORT DE GESTION

GRUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

I.	DONNÉES JURIDIQUES	3
II.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	5
III.	LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2025	6
IV.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7
V.	FISCALITÉ	8
VI.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	9
VII.	LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS	11
VIII.	SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....	12
IX.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	12
X.	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX	13
XI.	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	14
XII.	PERSPECTIVES	14
XIII.	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	15



G A C M S A

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1 251 414 215,50euros
RCS STRASBOURG 352 475 529
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

Vice – présidente

Mme Isabelle Pitto

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Alexandre Saada

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DU SUD-EST

représentée par M. Raphaël Rebert

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Daniel Baal

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Fabrice Siquot

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Carole Le Moaligou

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par Mme Marie-Hélène Manczyk

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Nicolas Habert

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Claude Koestner

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Edwige Schmitt

B. DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Président

M. Nicolas Govillot

Membre

M. Éric Petitgand

Membre

M. Loïc Guyot

Membre

Mme Isabelle Soubari

C. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par M. Anthony Baillet

D. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les informations en matière de durabilité du GACM SA, ainsi que, le cas échéant des entreprises qu'il contrôle, sont intégrées dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (société consolidante au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce), dont le siège social se trouve au 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg. À ce titre, le GACM SA n'est pas tenu d'incorporer ces informations dans son rapport sur la gestion du groupe.

Le rapport sur la gestion du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le rapport de certification des informations en

matière de durabilité sont incorporés au Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, disponible à l'adresse : www.creditmutuel.com.

Les informations en matière de taxonomie verte en application du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sont également intégrées au sein du rapport sur la gestion du groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ayant son siège social au : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg. Ce rapport est disponible à l'adresse : www.creditmutuel.com.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Contribution exceptionnelle sur les bénéfices

La loi de finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (qualifiée de « surtaxe d'IS »), dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros. L'assiette de la surtaxe d'IS est égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt) dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Pour les redevables fiscaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros (ce qui est le cas du groupe ACM), le taux de la surtaxe s'élève à 41,2 %. La surtaxe d'IS devra être acquittée en mai 2026, un acompte de 98 % ayant été versé au 15 décembre 2025.

Le GACM, en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale, constatera la charge comptable au titre de cette contribution dans ses états financiers de l'exercice 2026.

Structuration de l'écosystème de services en assurances de biens du GACM

Afin de structurer son écosystème de services en assurances de biens, le GACM a cédé à sa filiale ADB Écosystème Holding (détenue à 100 %), en février 2025, les actions des sociétés Repartim et Auto Mobilité Services (AMS) jusqu'ici détenues en direct.

Pour rappel, Repartim est spécialisée dans le dépannage et la petite réparation dans le domaine de l'habitation et l'activité d'AMS consiste en la fourniture de services de réparation dédiés aux assurés titulaires d'un contrat d'assurance automobile éligible.

ADB Écosystème Holding a également finalisé en juin 2025 l'acquisition (100 % du capital) d'un ensemble de sociétés spécialisées dans la déconstruction automobile. Ces acquisitions s'inscrivent pleinement dans l'ambition du Groupe de développer un écosystème intégré de services en assurances de biens pour améliorer l'expérience client et maîtriser les coûts via l'internalisation de la chaîne de valeur.

Apport des titres ACM IARD détenus par le Crédit Mutuel MABN au GACM

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (« Crédit Mutuel MABN ») était, au 31 décembre 2024, actionnaire de GACM SA (à hauteur de 7,4 % du capital) ainsi que d'ACM IARD SA (à hauteur de 3,5 % du capital). Afin de rationaliser la participation de Crédit Mutuel MABN au sein du groupe des Assurances du Crédit Mutuel, l'assemblée générale extraordinaire de GACM SA a approuvé, en date du 25 avril 2025, l'apport de l'intégralité des titres détenus par le Crédit Mutuel MABN dans ACM IARD SA rémunéré en titres nouvellement émis par GACM SA.

Crédit Mutuel MABN, qui ne détient ainsi plus d'actions d'ACM IARD SA, a augmenté sa participation dans GACM SA à désormais 8,1 % du capital. GACM SA détient désormais 99,99 % du capital d'ACM IARD SA.

Cette opération a eu pour conséquence une légère dilution des autres actionnaires du GACM. Ainsi, les entités du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont vu leur pourcentage de détention être ramené à 89,0 % (contre 89,7 % auparavant). Par exception, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, également actionnaire minoritaire du GACM, a maintenu son pourcentage de détention (de 2,9 %) en procédant à un apport en numéraire complémentaire.

Confirmation des notations Moody's

En août 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes du GACM, avec perspectives stables :

- A1 pour ses deux filiales ACM VIE SA et ACM IARD SA
- A3 pour les dettes senior unsecured émises par la holding GACM SA
- Baa1 pour les dettes subordonnées émises par la holding GACM SA

Cette confirmation reflète la solidité financière du GACM.

III. LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2025

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances dont l'activité principale consiste à acquérir et à gérer des participations, principalement dans des sociétés d'assurance et de réassurance. Le GACM SA n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des **sociétés d'assurance vie** :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - ACM Belgium Life SA de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
- des **sociétés d'assurance non-vie** :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - ACM Belgium SA de droit belge.
- de la **société holding** ACM DEUTSCHLAND AG.
- de diverses **sociétés de services** telles que ACM Courtage SAS, ACM Services SA, la société Repartim SAS et la holding ADB Écosystème Holding SAS.
- de la société Crédit Mutuel Epargne Salariale SA, dont elle détient 85 % du capital.

De plus, le GACM SA détient des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital du groupe d'assurance canadien Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astree SA.

Enfin, le GACM est également lié par une convention d'affiliation à la société d'assurance mutuelle ACM VIE SAM.

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net social de l'exercice 2025 s'établit à 444 millions d'euros, en repli de 49 millions d'euros par rapport à 2024.

(en millions d'euros)

	2025	2024	Var.	Var. (%)
Produits d'exploitation	-	4	- 4	- 100,0 %
Produits financiers	539	542	- 3	- 0,6 %
<i>dont produits financiers de participations</i>	531	514	16	3,2 %
<i>dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	5	24	- 19	- 79,2 %
Produits exceptionnels	-	2	- 2	- 100,0 %
Total des produits	539	547	- 9	- 1,6 %
Charges d'exploitation	9	9	1	10,2 %
Charges financières	95	49	46	95,1 %
<i>dont dotations aux amortissements et aux provisions</i>	36	5	31	n/a
<i>dont intérêts et charges assimilées</i>	58	43	15	34,9 %
<i>dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	1	-	1	n/a
<i>dont différences négatives de change</i>	-	1	- 1	- 100,0 %
Charges exceptionnelles	-	2	- 2	- 100,0 %
Impôts sur les bénéfices	- 9	- 5	- 4	86,4 %
Total des charges	95	54	41	75,2 %
Résultat net	444	493	- 49	- 10,0 %

Cette baisse s'explique principalement par la hausse des dotations pour dépréciations (+ 31 millions d'euros). Ces dernières portent notamment sur les titres détenus, directement et indirectement, dans le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire (Fonds RES).

Les charges d'intérêts sont également en augmentation (+ 15 millions d'euros) en raison des dettes émises par le GACM en avril 2024. Ces dernières représentent une charge d'intérêts de 44 millions d'euros sur une année pleine en 2025 contre 29 millions d'euros en 2024.

V. FISCALITÉ

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;
- ACM SERVICES SA ;
- ADB ÉCOSYSTÈME HOLDING ;
- AUTO MOBILITÉ
- EXPERTIZEN SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Le résultat fiscal du GACM SA est principalement composé des dividendes versés par ses filiales, exonérés à hauteur de 99 % (distributions au sein du groupe d'intégration fiscale) ou de 95 % (régime mère-fille).

L'impôt sur les sociétés du GACM SA, qui représente un produit de 9 millions d'euros à fin 2025, correspond à l'impôt calculé sur son résultat propre et tient compte des effets de l'intégration fiscale qui est réalisée à son niveau. Il intègre une charge de 5 millions d'euros au titre de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices (« surtaxe d'IS »).

VI. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Détail du bilan actif

(en millions d'euros)

	2025	2024	variation en%
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations financières	4 826	4 501	7,2 %
Créances	64	94	- 31,6 %
Valeurs mobilières de placement	148	256	- 42,4 %
Frais d'émission des emprunts	5	6	- 16,2 %
Primes de remboursement des emprunts	3	4	- 13,5 %
Total	5 046	4 861	3,8 %

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

Art.832-11 (règlement ANC n°2022-06)	2024	Affectation du résultat 2024	Autres mouvements 2025	2025
Capital	1 241	-	10	1 251
Prime de fusion, d'apport	1 038	-	100	1 137
Réserve légale	124	-	-	124
Autres réserves	2	-	-	2
Report à nouveau	100	158	-	257
Résultat de l'exercice	493	- 493	444	444
Total des capitaux propres	2 997	- 336	554	3 216
Dividendes		336		

Analyse du Bilan

Au 31 décembre 2025, le total bilan s'établit à 5 046 millions d'euros (4 861 millions d'euros à fin 2024).

Les capitaux propres (avant affectation du résultat de 2025) s'élèvent à 3 216 millions d'euros, contre 2 997 millions d'euros à fin 2024.

Le résultat de l'exercice 2024 de 493 millions d'euros a permis de distribuer un dividende ordinaire de 336 millions d'euros.

Le montant net des immobilisations financières, dont la liste est donnée dans l'annexe aux comptes, est en augmentation de 325 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par l'engagement par GACM SA de 180 millions d'euros supplémentaires dans le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire (Fonds RES) lancé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2023 dans le cadre du dividende sociétal. Celui-ci est désormais réalisé au travers d'une structure dédiée créée en 2025, la SAS RES Holding, détenue à 50 % par GACM SA et 50 % par la Banque Fédérative de Crédit Mutuel et sous contrôle exclusif de cette dernière. Fin 2025, l'engagement total s'élève à 565 millions d'euros à fin 2025.

L'augmentation des immobilisations financières s'explique par ailleurs à hauteur de 107 millions d'euros par l'apport en intégralité des titres d'ACM IARD SA auparavant détenus par le Crédit Mutuel MABN.

Dans le cadre d'une échéance contractuelle prévue au 1^{er} janvier 2025, Desjardins a procédé au remboursement intégral de ses actions de préférence (78 millions d'euros) et GACM SA a souscrit de nouvelles actions de préférence pour 135 millions d'euros, expliquant une hausse de 57 millions d'euros de sa participation dans la holding d'assurance non-vie de Desjardins.

Enfin, le GACM SA a constitué, en fin d'année 2024, la société ADB Ecosystème Holding en vue de porter les participations dans des sociétés de services liées à l'assurance de biens. En février 2025, un apport de 40 millions d'euros a été octroyé par GACM SA à cette nouvelle société, pour financer ses premières acquisitions. Cet apport lui a notamment permis d'acquérir les titres des sociétés Repartim (8 millions d'euros) et Auto Mobilité Services (14 millions d'euros), initialement détenus par le GACM, au cours du premier trimestre 2025. Les créances

concernent des positions issues de l'intégration fiscale pour 94 millions d'euros.

Engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Au poste « engagements donnés » la société enregistre les engagements donnés à l'égard de tiers du GIE ACM pour un

Le poste des valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM de trésorerie.

montant de 1,2 million d'euros. Pour chiffrer cet engagement, il a été considéré que chaque membre du GIE, retiendrait une fraction des dettes externes du GIE identique à sa part dans les charges de l'exercice remboursables au GIE.

VII. LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Art. L. 441-14 du Code de Commerce

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-					-	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues (préciser TTC)	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux : 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jours - Délais légaux : 60 jours fin de mois					

VIII. SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

(en euros)

Exercice		Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nature du versement
2025	au titre de l'exercice 31/12/2024	4,16	335 783 148	-	en numéraire
2024	au titre de l'exercice 31/12/2023	4,07	325 871 746	-	en numéraire
	dividende exceptionnel	12,49	1 000 033 932	-	en numéraire
2023	au titre de l'exercice 31/12/2022	6,17	494 011 959	-	en numéraire
	dividende exceptionnel	7,74	619 716 784	-	en numéraire

IX. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le capital souscrit est composé de 80 736 401 actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et intégralement libérées, soit un capital total de 1 251 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2025 sont :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) : 49,6 % du capital ;
- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : 15,9 % du capital ;

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe : 10,1 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie : 8,1 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre-Ouest : 5,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan : 2,9 % du capital.

X. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX

Modifications survenues sur la composition du conseil de surveillance en 2025

La Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est a désigné M. Raphaël Rebert en qualité de représentant permanent¹ en remplacement de Mme Nathalie Noël à compter du 3 février 2025.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie a désigné M. Fabrice Siquot en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Jean-Loïc Gaudin à compter du 1^{er} avril 2025.

Modifications survenues sur la composition du directoire en 2025

La composition du directoire n'a pas connu de changement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Nicolas Govillot, président du directoire, M. Loïc Guyot, M. Éric Petitgand et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe.

MM. Nicolas Govillot, Loïc Guyot, Éric Petitgand ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du conseil de surveillance.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

¹ Personne physique désignée par une personne morale membre du conseil de surveillance, pour la représenter.

XI. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Contribution exceptionnelle sur les bénéfices

La loi de finances 2026 adoptée en février 2026 a reconduit le principe d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, en relevant le seuil de chiffre d'affaires de 1 à 1,5 milliard d'euros. Les modalités de calcul de cette surtaxe d'IS demeurent inchangées. Son assiette est égale à la moyenne de l'impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt) dû au titre des exercices 2025 et 2026. Pour les redevables fiscaux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la surtaxe s'élève à 41,20 %.

Le GACM, en tant que société mère du groupe d'intégration fiscale, constatera en 2026 une charge au titre de cette contribution.

Conflit au Moyen-Orient

Depuis la clôture de l'exercice, la situation géopolitique au Moyen-Orient s'est fortement dégradée à la suite du déclenchement, le 28 février 2026, d'opérations militaires d'ampleur impliquant notamment Israël, les Etats-Unis et l'Iran. Ces opérations ont entraîné une volatilité accrue sur les marchés de l'énergie et les marchés financiers.

A la date d'arrêt du rapport de gestion, le GACM n'identifie pas d'exposition directe significative liée à ces événements, tant au titre de ses activités d'assurance que de ses investissements financiers. Néanmoins, le GACM reste attentif à l'évolution de ce conflit et à ses répercussions potentielles sur l'environnement macro-économique dans lequel il opère.

XII. PERSPECTIVES

Application du Plan stratégique pour 2024-2027

« Ensemble Performant Solidaire »

En 2026, le GACM poursuivra la mise en œuvre des objectifs inscrits dans le plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'ambition de devenir le bancassureur de référence sur l'entreprise sera nourrie en 2026 par l'offre d'Epargne Retraite Entreprise structurée suite à l'acquisition de Crédit Mutuel Epargne Salariale. Des opportunités de croissance s'offriront également en santé et prévoyance auprès des collectivités locales, suite à l'adoption mi-2025 d'une loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux.

Le déploiement du modèle de bancassureur en Europe se poursuivra avec la commercialisation des produits d'assurance des filiales ACM Versicherung et ACM Lebensversicherung dans les réseaux de Targobank en Allemagne.

En Belgique, le lancement d'un nouveau produit d'assurance vie, la refonte de la gamme et l'assainissement des portefeuilles d'assurance automobile devraient soutenir la dynamique commerciale avec le réseau Beobank.

XIII. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 241	1 241	1 241	1 241	1 251
Nombre d'actions émises	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 736 401
Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	549	422	1 429	493	471
Impôts sur les bénéfices	-	- 4	2	- 5	- 9
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	-	14	1	5	36
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	549	412	1 425	493	444
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,85	5,32	17,82	6,22	5,95
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,85	5,14	17,80	6,16	5,50
Dividende en euros attribué à chaque action (avant avoir fiscal)	18,73*	5,00	13,91**	16,56***	4,16

* dividende exceptionnel

** dont 7,74 euros de dividende exceptionnel

*** dont 12,49 euros de dividende exceptionnel

Fait à Strasbourg, le 25 mars 2026.